

**COMPTE-RENDU DE LA CSS ARIANEGROUP
du 14 décembre 2021**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne : Secrétaire général	M. OLAGNON		Présent
Préfecture Haute-Garonne : SCPPAT SIRACED PC SIRACED PC	Mme MONTOLIU M. SABOUH KAFFASH Mme MAURICE		Présente Présent Présente
SDIS 31	Capitaine SANS		Présent
DREAL	M. CORTES Mme ROBIC		Présent Présente
DREETS	M. DEBLONDE		Présent
DDT 31			Absent
ARS			Absent
Collège Collectivités territoriales			
Toulouse Métropole	Mme POUPONNEAU M. LEMAGNER Mme CHARDAVOINE	Titulaire Suppléante	Excusée Présent Présente
Mairie de Toulouse	Mme PLAGNEUX-BERTRAND Mme OCHOA M. WATELLIER	Titulaire Suppléante	Excusée Absent Présent
Conseil Départemental 31	M. PIGNARD M. LLORCA	Titulaire Suppléant	Absent Excusé
Collège Riverains			
AVPRI	M. FAVARD M. ARAGON	Titulaire Suppléant	Excusé Absent
Les amis de la Terre Midi- Pyrénées	Mme FRAYSSINET M. GONZALÈS	Titulaire Suppléant	Présente Absent
Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs-Croix de Pierre	Mme DOUCET M. MARCOM M. MOLIN	Titulaire Suppléant Suppléant	Absente Absent Absent
Comité de Quartier Croix de Pierre	M. LAHAYE M. DZIEDZIC Mme LEOPHONTE-DOMAIRON	Titulaire Suppléant Suppléante	Présent Présent Absent
Société MEPI	M. PICHON Mme CONTE	Titulaire Suppléant	Absent Absente
SNCF Réseaux	Mme Adeline SOLICETO Mme CASSEZ	Titulaire Suppléante	Absente Absente

Collège Exploitant			
ArianeGroup Usine de Toulouse	La directrice Responsable du site	Titulaire Suppléant	Présente Présent
ArianeGroup Responsable SSE	Le responsable SSE Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent
SNPE Reconversion et Services	Le directeur de SNPE Reconversion et Services	Titulaire	Présent
Collège Salariés			
ARIANEGROUP	Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Titulaire	Absent Absent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 7 décembre 2020
2. Bilan de l'activité de la société ArianeGroup
3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

*Ouverture de la séance à 14h35 sous la présidence de M. Olagnon, secrétaire général.
Déroulement de la séance en présentiel (en nombre de participants restreint) et en
audioconférence.*

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 07 décembre 2020

Le Comité de Quartier Croix de Pierre veut savoir si les demandes de corrections ou d'ajouts effectuées par courriel ont bien été prises en compte.

L'adjoint au chef de l'UID répond que ces demandes ont bien été reçues par le service mais que leur non intégration dans le compte-rendu est simplement le fait d'un oubli. Il rappelle que la première concernait une demande de correction de forme, la deuxième demandait que M. Dziedzic soit noté présent et la dernière était une demande de précisions sur une interaction entre la DREAL et le secrétaire général.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées indique avoir trois remarques à communiquer concernant le compte rendu. La première est relative aux conditions de stockage, elle demande si la nouvelle étude de dangers prévue redéfinirait le périmètre et donnerait lieu à un nouvel arrêté préfectoral.

L'adjoint au chef de l'UID indique que la révision de l'Étude De Dangers (EDD) était attendue en 2021. Elle a été déposée par ArianeGroup en août 2021. Elle est actuellement en cours d'examen. La révision d'une EDD n'entraîne pas une révision du périmètre du PPRT sauf quand l'EDD démontre un changement de façon radicale.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande si de nouveaux risques apparaissent dans l'EDD.

L'adjoint au chef de l'UID ne peut pas donner d'information complémentaire car le service vient juste de recevoir la révision de l'EDD.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées indique qu'elle parle du stockage de conditionnement et pas de l'ensemble.

L'inspectrice de la DREAL explique qu'il s'agit d'une question spécifique concernant le dossier déposé par ArianeGroup pour le stockage et le reconditionnement du braie de houille. Ce dossier a été déposé et instruit. Un arrêté préfectoral a été signé en novembre 2020 qui autorise l'activité. Les phénomènes de ce stockage ont bien été intégrés dans la nouvelle version de l'EDD déposé par l'exploitant.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées remercie, et demande s'ils auront plus d'informations relatives à l'information du public prévue dans le plan d'action national.

L'adjoint au chef de l'UID répond qu'en effet le plan d'action national prévoit une amélioration de l'information du public. Cependant, les textes correspondants ne sont pas encore publiés.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande si les membres de la CSS seront prévenus quand les textes sortiront.

L'adjoint au chef de l'UID acquiesce, et ajoute qu'il a prévu, en questions diverses, de faire un point concernant l'évolution de la réglementation post-Lubrizol.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande une correction du compte-rendu, en indiquant qu'elle a vérifié le fait que les cartes montrent bien qu'une partie du parc photovoltaïque est dans le périmètre du PPRT.

L'adjoint au chef de l'UID indique que la centrale photovoltaïque est impactée par le périmètre PPI. Le périmètre PPRT borde une partie du terrain. Il n'y a pas eu d'installation de panneau photovoltaïque sur cette partie de terrain.

Le secrétaire général indique qu'il faut regarder précisément à quel zonage la centrale photovoltaïque est rattachée et le préciser.

Post réunion : après vérification, il apparaît que le parc photovoltaïque est bien à l'extérieur du zonage réglementaire défini par le PPRT, à l'exception d'une zone limitée en bordure de Garonne sur laquelle aucun panneau n'a été de fait implanté (voir plan en annexe).

Le secrétaire général demande s'il y a d'autre souhait d'intervention.

Suivant les modifications indiquées ci-dessus, le compte rendu de la réunion de la CSS du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de l'activité de la société ArianeGroup

Le responsable SSE de la société ArianeGroup fait état du bilan de l'activité d'ArianeGroup pour l'année 2021.

Il présente les effectifs. Une CSSCT élargie a été réalisée le 29 novembre 2021. Il détaille les volumes de production en 2020 et 2021.

Du 1er mars au 31 décembre 2021, l'entreprise a mis en place des mesures d'activité Partielle de Longue Durée.

Il présente ensuite le bilan du Système de Gestion de Sécurité. La Politique de Prévention des Accidents Majeurs avait été mis à jour fin 2018. Le Système de Gestion de la Sécurité, à travers une revue de direction annuelle, a été vérifié, et il est conforme.

La certification basée sur le Système de Management SSE par les Domaines de Performance est confirmée C+ avec une augmentation des exigences respectées. Les heures réservées à la formation ont été maintenues.

Il présente les différents accueils du personnel des entreprises extérieures. Il n'y a pas eu d'accident en 2021.

S'agissant des actions réalisées pour la prévention des risques, le total des actions s'élève à un million deux cent cinquante mille euros.

Le responsable SSE de la société ArianeGroup présente les décisions administratives.

Le 06 novembre 2020, un arrêté préfectoral complémentaire a été pris. Il autorise l'exploitation d'une installation de stockage et de reconditionnement de brai de houille.

Le 21 mai 2021, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris permettant le report d'échéance pour la transmission du réexamen quinquennal de l'étude de dangers.

Fin juillet 2021, l'exploitant a transmis le réexamen quinquennal des quatre EDD du site de Toulouse à la DREAL. Il présente les inspections de la DREAL qui ont eu lieu les 16 mars 2021 et 21 octobre 2021. Aucun incident ayant eu un impact sur l'environnement n'a eu lieu depuis la dernière CSS.

Concernant les exercices hebdomadaires POI, un exercice s'est déroulé le 24 mars 2021 en présence du SDIS 31.

Le 09 décembre 2021, un exercice PPI piloté par la préfecture Haute-Garonne a été mené.

Il présente l'ensemble des contrôles réalisés mensuellement, trimestriellement et annuellement. Le responsable du site d'ArianeGroup présente les indicateurs trimestriels de contrôle des Mesures de Maîtrise des Risques MMR. Ces derniers ont un taux de disponibilité de cent pour cent.

Le responsable SSE de la société ArianeGroup présente la gestion du retour d'expérience des incidents et accidents. En 2021, une diminution des enregistrements dus à l'arrêt des ateliers a été observée.

Le Système de Management de la Sécurité est conforme par rapport au référentiel et critères fixés par l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 avec toutefois les remarques à prendre en compte à la suite de l'inspection de la DREAL.

Il présente les perspectives de 2022 :

- L'enveloppe budgétaire équivalente sur le périmètre Sécurité Environnement
- La stabilité des effectifs opérationnels
- L'augmentation du niveau de maturité SSE / SGS
- La simplification et l'adaptation des instructions locales

Le secrétaire général remercie pour la présentation et demande s'il y a des remarques.

Le chef du SIRACED évoque l'exercice PPI du 09 novembre 2021 et indique qu'un retour d'expérience sera partagé à froid et sera évoqué lors de la prochaine CSS. L'enseignement de cet exercice est très intéressant. Un certain nombre d'objectifs ont pu être testés : l'alerte, la mise en place du bouclage avec les forces de l'ordre, l'articulation du POI et PPI. La salle de crise a été activée en préfecture. Les images de drone sur l'ensemble des sinistres sont un outil très important. Il rappelle que c'est un exercice réglementaire réalisé tous les trois ans.

Le secrétaire général remercie pour ces informations et demande si des personnes souhaitent s'exprimer sur l'exercice.

La représentante de l'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées indique s'être inquiétée lorsque la sirène a retenti. Elle s'est étonnée que personne dans les environs ne se soit inquiété et demande si une information au public a bien été réalisée.

Le chef du SIRACED indique qu'un communiqué de presse a été fait 48h avant.

La mairie de Toulouse ajoute qu'une information a été diffusée aux riverains dans la zone du PPI. Vingt-quatre affiches ont été positionnées dans un périmètre élargi et une information sur le site internet de la mairie a été faite.

Le secrétaire général remercie pour ces précisions.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre demande s'ils peuvent avoir un rapport sur les exercices inondation réalisés au sein de l'établissement ArianeGroup. Il s'étonne que des exercices inondations aient lieu alors que le risque n'est pas précisé.

Le responsable du site d'ArianeGroup précise qu'il s'agit d'exercice interne dont les éléments ne sont pas communicables.

Le Comité de quartier Croix de Pierre rappelle qu'ils sont toujours en attente de clarification sur le risque inondation, suite à la CSS de 2019.

L'adjoint au chef de l'UID répond que les courriels reçus à ce sujet ont bien été pris en compte. Il précise que certaines questions relatives au PPRI sortent du cadre de la compétence de l'inspection des installations classées et d'ArianeGroup. Une présentation, en fin de séance, est toutefois prévue pour apporter des éléments de réponses.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre remercie.

3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

L'inspectrice de la DREAL présente les deux visites d'inspection réalisées en 2021 :

- I. la visite d'inspection du 16 mars 2021 ne relève aucune non-conformité, seulement une observation documentaire.
- II. Concernant la visite du 21 octobre 2021, le rapport établi à la suite de l'inspection est en cours de validation. La DREAL peut toutefois conclure sur le fait que le site est concerné par l'obligation de mise en œuvre de prélèvements et de mesure dans l'air pour douze substances de la liste. Il dispose de moyens de prélèvement internes sauf pour cinq d'entre elles pour lesquelles des conventions de prestation sont prévues. Les modalités d'organisation de ces prélèvements sont également définies.

Le dossier de réexamen quinquennal des quatre études de dangers a été déposé en août 2021. Celui-ci est en cours d'instruction. Une demande de complément va être adressée à l'exploitant début 2022.

Aucun arrêté préfectoral complémentaire n'a été pris en 2021.

4. Questions diverses

L'adjoint au chef de l'UID réalise un point sur la mise en œuvre par Toulouse Métropole, des dispositifs d'arrêt de circulation sur la RD4 prévus par le PPRT. L'échéancier présenté l'an dernier s'est révélé optimiste. Il indique que certains travaux de câblage ont toutefois déjà débuté. Les travaux doivent être achevés à la fin du premier semestre 2022 selon un échéancier détaillé communiqué par Toulouse Métropole.

En suivant, l'adjoint au chef de l'UID informe les membres de la CSS, qu'à partir de février 2022, les rapports établis à la suite de visites d'inspection seront mis en ligne sur internet. Les formats seront standardisés nationalement, certaines informations ne seront pas publiées, comme les informations nominatives ou celles relatives à la prévention des actions malveillantes dans les installations sensibles (instruction interministérielle de novembre 2017, déjà évoquée en CSS). La mise en ligne automatique sera faite quatre semaines après l'émission du rapport. C'est le site géo-risque (<https://www.georisques.gouv.fr>) qui hébergera ces rapports. Ce site comprend également de multiples informations géo référencées sur les risques technologiques, mais aussi naturels.

Le secrétaire général demande s'il y a des questions.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande s'il est possible d'avertir les membres de la CSS lorsque les rapports sont mis en ligne.

Le secrétaire général comprend la demande, cependant il n'est pas possible de la satisfaire en raison de la charge de travail que cela représenterait.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées indique que l'invitation à cette CSS a été envoyée seulement quinze jours avant. Quant aux documents, ils n'ont été transmis que la veille. Ce délai, trop court, ne permet pas à l'association de se réunir pour préparer la réunion. Elle demande s'il est possible d'avoir les éléments de travail au minima quinze jours avant.

Le secrétaire général répond qu'il ne peut que lui donner raison.

L'adjoint au chef de l'UID indique qu'ils essaient de réunir l'ensemble des documents à communiquer de manière à réaliser une diffusion unique, mais que de fait, le retard de production d'un seul document impacte l'ensemble de la transmission.

Le directeur de l'établissement ArianeGroup s'excuse pour l'envoi tardif de la présentation, liée à des problèmes de réseau informatique.

Le secrétaire général trouve la remarque justifiée et indique qu'une amélioration dans l'organisation et la diffusion des supports est bien notée pour la prochaine séance.

Le Comité de Quartier de Croix de Pierre partage les remarques de l'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées. Il ajoute que l'horaire n'a été précisée que la veille et demande que ce soit amélioré à l'avenir.

Le secrétaire général répond qu'il veillera à ce que l'organisation soit améliorée.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre, qui a bien noté que les documents de l'établissement d'ArianeGroup ne sont pas diffusables, demande si ceux de la DREAL le sont.

L'adjoint au chef de l'UID confirme.

L'adjoint au chef de l'UID présente les décrets et arrêtés ministériels du 24 septembre 2020 sur la prévention des accidents majeurs. Il détaille les principales dispositions qui concernent notamment l'établissement ArianeGroup :

- accès de l'inspection des installations classées au rapport de l'assureur ;
- précisions sur les notions de modifications notables/substantielles pour les Seveso ;
- fréquence des exercices POI (annuel Seveso seuil haut, 3 ans pour les autres) ;
- modalités de mise à disposition de l'état des stocks en temps réel ;
- identification dans l'étude des dangers des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important (échéance à 2023) ;
- intégration dans le POI des dispositions de nature à assurer la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur + moyens prélèvements dans l'environnement à l'intérieur et hors site (différents milieux air, sols, eau, ...). Echéance à 2023.

Le secrétaire général propose de revenir sur le sujet des inondations.

Le responsable SSE présente la gestion et le plan de crise en cas de crue sur la Garonne. La mise en alerte est donnée à la côte d'un mètre quatre-vingts au pont neuf. À la décision de la crue avérée, ils ont trois heures pour gérer la mise en sécurité du site. Des fiches réflexe inondation suivant le niveau d'eau au pont neuf ont été réalisées. Il détaille les procédures à tenir en cas d'inondation sur chaque atelier et stockages. Il y a une présence permanente de personnel sur le site. Un accès permettant au secours d'entrer ou sortir du site a été mis en place au niveau du chemin de la loge et de la route d'Espagne. Les substances sur site sont mises en sécurité en zones de stockage. Les stocks sont connus au quotidien. Un test a été réalisé en 2015 en présence de la DREAL et des membres CSS. Il présente les adéquations de hauteur d'eau du pont neuf relativement à la hauteur d'eau sur le site. Le travail est en discussion avec la DSCRM (Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs) de la mairie de Toulouse et le service de prévision des crues. Le plan de gestion de crise risque inondation du site ArianeGroup est connu par les 2 entités précitées. Il présente le plan du site avec les différentes hauteurs d'eau relevées selon les niveaux de crue pour l'entrée principale du site, l'entrée exploitation du site et l'entrée de secours en cas d'inondation.

L'adjoint au chef de l'UID indique également que, dans le cadre de l'instruction du précédent réexamen quinquennal de l'EDD, l'inspection des installations classées a demandé la remise d'une étude sur le risque inondation intégrant notamment l'arrimage des installations aux phénomènes d'entraînement par le courant de crue. Cette étude a pris un peu de retard et devrait être livrée en 2022.

Le secrétaire général remercie pour les informations et demande s'il y a des questions.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre indique que cette présentation a apporté un certain nombre d'informations laissées sans réponse depuis un certain temps. Il trouve que l'entrée de secours prévue en cas d'inondation apporte de la sécurité au site.

Le responsable SSE de la société ArianeGroup ajoute que c'est pour cela qu'elle a été créée.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande si les citernes sont arrimées et s'il s'agit d'un arrimage permanent ou à réaliser lors des crues

Le responsable du site d'ArianeGroup confirme et précise également que toutes les capacités sont arrimées dans les ateliers situés en zone inondable.

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande si l'impact des objets flottants sur les installations est étudié.

L'inspectrice de la DREAL répond que l'étude inondation fait écho à un référentiel national élaboré par une entité du ministère. Le sujet de la tenue des bâtiments, notamment aux chocs et objets flottants, doit être étudié dans l'étude attendue pré-citée

L'association Les amis de la Terre Midi-Pyrénées demande si la présentation d'ArianeGroup peut être jointe au compte-rendu.

Le responsable du site d'ArianeGroup confirme.

Le secrétaire général demande si Toulouse Métropole souhaite s'exprimer sur le sujet.

La représentante de Toulouse Métropole n'a pas d'information sur le PPRI, mais elle prend note des différentes questions.

La mairie de Toulouse indique qu'une réunion spécifique au risque inondation avec les personnes concernées avait été proposée.

L'adjoint au chef de l'UID indique en effet qu'il serait possible de réunir les membres intéressés de la CSS pour évoquer spécifiquement ce sujet, en collaboration avec la Mairie de Toulouse.

Le secrétaire général note la proposition et indique qu'elle sera organisée une fois que l'ensemble des membres de la CSS auront analysé les informations présentées par ArianeGroup.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre remercie pour la démarche planifiée et constructive.

Le secrétaire général demande s'il y a des questions.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre demande si le perchlorate d'ammonium est transporté par camion.

Le responsable du site d'ArianeGroup confirme.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre veut connaître l'explosivité associée au perchlorate d'ammonium tel qu'il est conditionné.

Le responsable du site d'ArianeGroup détaille le mode de conditionnement du perchlorate d'ammonium sur le site.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre prend un exemple, si un camion rempli de perchlorate d'ammonium est pris pour cible d'un tir de lance-roquette, quelles seraient les conséquences de cet événement.

Le responsable du site d'ArianeGroup rappelle que le perchlorate d'ammonium produit sur le site n'est pas classé comme un produit explosif. Il peut l'être à partir d'une certaine granulométrie mais ce n'est pas le cas de celui produit sur le site. La démonstration a été faite par plusieurs essais. Le tir d'un lance-roquette n'aura aucun effet sur le perchlorate d'ammonium fabriqué et tel que conditionné sur le site.

Le Comité de Quartier Croix de Pierre remercie pour les précisions.

Le secrétaire général demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

Levée de séance à 16h15

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Denis OLAGNON